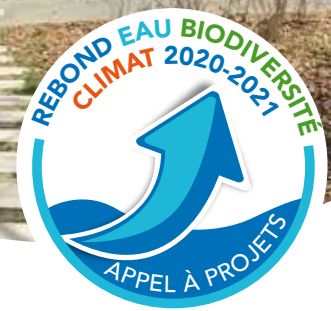




SAUVONS ! L'EAU !

ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE ET UNIVERSITÉ : AMENAGEZ UN COIN DE VERDURE POUR LA PLUIE

Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école pour gérer les eaux pluviales, c'est remettre l'eau au cœur de la ville et s'adapter au changement climatique.



L'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie.

Si pour les constructions nouvelles, les projets prennent mieux en compte la gestion des eaux pluviales par des ouvrages végétalisés, désimperméabiliser l'existant n'est pas toujours réalisé lors d'opérations de requalification.

Les cours d'école, collège, lycée et université représentent des surfaces importantes et un potentiel de désimperméabilisation fort. Elles sont également un lieu de passage important où enfants, étudiants, passants sont sensibilisés, reprennent conscience de l'eau, de son cycle et de l'importance de l'infiltration.

C'est pourquoi, l'agence de l'eau lance un appel à projets qui vise tout projet de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie des cours d'école, collège, lycée et université, intégrant un volet pédagogique sur le cycle de l'eau.

À qui s'adresse cet appel à projets ?

Sur tous les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse :

- aux collectivités territoriales (communes et leurs groupements, conseils départementaux et régionaux) ;
- aux établissements d'enseignement publics et privés (école, collège, lycée) ;
- aux universités ;
- aux associations.

Quels projets sont soutenus ?

Les aides de l'agence portent sur des projets de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie pouvant comprendre (liste non fermée) :

- des études ;
- des travaux de désimperméabilisation et végétalisation ;
- des travaux de récupération et réutilisation ;
- des actions d'animation ;
- des actions de communication ;
- de la R&D (mesure de la baisse de température, gain en biodiversité...).

Les projets seront évalués et sélectionnés suivant l'ampleur et la qualité de la démarche(*).

(*) La liste complète des actions éligibles et les critères de sélection sont à consulter dans le règlement de l'appel à projets «Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021» et la notice pratique (Annexe 1).

Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides **jusqu'à 70 %** du montant du projet.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur : www.eaurmc.fr/RebondEauBiodiversiteClimat
Adressez-le ensuite à la délégation régionale dont vous dépendez.

Pour en savoir plus :

www.eaurmc.fr/verdureetpluie

ou par courrier électronique contact.verdureetpluie@eaurmc.fr

> DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée
25000 Besançon
Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
CS 90464 - 13207 Marseille
cedex 01
Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial
219, rue le Titien - CS59549
34961 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

> SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00

